Sciences Po Bordeaux

ARRÊTÉ N°2022-02

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTEUR ADJOINT DE L'ED SP2 À SCIENCES PO BORDEAUX

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment son article 20,

Vu l'arrêté ESRS2119772A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 juillet 2021, portant nomination de Monsieur Dominique Darbon en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant que M. Andy Smith est directeur de recherche de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) mis à disposition de Sciences Po Bordeaux ;

Considérant que M. Andy Smith a été désigné par l'Université de Bordeaux en qualité de directeur adjoint de l'école doctorale Sociétés, Politique, Santé Publique (ED SP2) à compter du 1er septembre 2021 ;

Considérant que cette nomination a été définitivement validée par le conseil de l'ED SP2 du 16 décembre 2021 ;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, le directeur adjoint est amené à signer un certain nombre d'actes juridiques notamment relatif aux dépenses de l'ED SP2 prises en charge par Sciences Po Bordeaux.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Andy SMITH**, directeur adjoint de l'École doctorale SP2 (Sociétés, Politique, Santé Publique) à l'effet de signer, au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

1. **En matière administrative**, tous les actes non créateurs de droit et dépourvus d'incidences financières concernant l'ED SP2 à Sciences Po Bordeaux, notamment les attestations diverses de présences aux colloques, de séjours invités.

2. **En matière de marchés publics et contrats de prestations**, signer toutes les décisions relatives à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics concernant l'ED SP2 et dont les montants sont inférieurs à 25 000€ HT dans la limite des crédits ouverts au budget annuel. Les décisions de passation et d'exécution des marchés désignent notamment, dans le cadre de la présente délégation, les actes suivants :

    - ordre de service ;
    - devis ;
    - bon de commande ;
    - procès-verbal d'admission des fournitures ou des services.

Article 2 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.
Le délégataire rend compte de manière exhaustive, et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité et fait l'objet d'une publication conformément aux règles en vigueur. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Article 5 :

Le directeur et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 27 octobre 2022

Monsieur Dominique Darbon

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Monsieur le directeur général des services ;
- Madame l'agent comptable ;
- Monsieur Andy SMITH.

SIGNATURE

Monsieur Andy SMITH